

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de Membres en exercice: 23 - Nombre de Membres Présents: 21 - Pouvoirs: 2 - Quorum: 11

Date de la Convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, ROCHE Fabrice.

<u>Pouvoirs</u>: Marie-Christine LACROIX-ZUINGHEDAU donne pouvoir à Marc BACUS

Dominique GANNAT donne pouvoir à Dany PAGE

Absent: Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

ORDRE DU JOUR:

- 1- Tarifs 2025
- 2- Convention location minibus
- 3- Décision Modificative Budgétaire
- 4- Espace culturel: Chauffage
- 5- Espace culturel: Lots 14 et 15
- 6- Espace culturel: Choix du nom
- 7- Stade: Demande de subvention
- 8- Garderie: Travaux et demande de subvention CAF
- 9- SDE actualisation effacement RD38
- 10- Cession délaissé communal
- 11- Garantie d'emprunt BSB : travaux de rénovation « clos des chênes »
- 12- Personnel communal: Contrats
- 13- Commune touristique
- 14- Plan Communal de Sauvegarde
- 15- Plan de mobilité LTC
- 16- Informations du Maire
- 17- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024 est adopté, par 20 voix et 3 abstentions.

Délibération n° 2024-12-01

TARIFS COMMUNAUX 2025

Marc BACUS présente les tarifs 2025 proposés par la commission des Finances, réunie le 27 novembre 2024.

Une augmentation générale de 1,2 % est prévue conformément à la variation du taux de l'ICPH sur les 12 derniers mois.

Concernant les tarifs péri et extra scolaires, il convient de respecter les préconisations de la CAF si la commune souhaite percevoir les prestations sociales, à savoir :

Pour les tarifs périscolaires, la CAF préconise une tarification modulée selon les modalités suivantes :

- Tarif maximal de 0,87 € / heure pour les familles avec un QF inférieur ou égal à 599 €
- Tarif maximal de 2,33 € / heure pour les familles avec un QF égal ou supérieur à 1 409 €

Pour les tarifs extrascolaires, la CAF préconise une tarification modulée selon les modalités suivantes :

- Tarif maximal de 6,98 € / jour pour les familles avec un QF inférieur ou égal à 599 €
- Tarif maximal de 18,60 € / jour pour les familles avec un QF égal ou supérieur à 1 409 €

Des séances sportives pour les séniors sont mises en place. L'objectif étant de lutter contre la sédentarité et de créer du lien social en proposant une découverte sportive à un public non sportif. Les séances auront lieu une fois par mois et dureront 1h30, les 2 premières séances sont gratuites et ensuite l'inscription se fait à l'année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs communaux 2025 comme suit :

		RESTAURAN	SCOLAIRE		
Quotient Familial	Repas élève	Montants	de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec	3.81 €
QF < 599 €	de Louarmec	1.00 €		hors Louannec	5.63 €
	hors Louannec	1.00 €	de 1 540 € à 1 979 €	de Loyannec	3.94 €
de 600 € à 769 €	de Louannec	2.28 €		hors Louannec	5.84 €
	hors Louannec	3.30 €	≥à1980€	de Louannec	4.29 €
de 770 € à 1 099 €	de Louannec	3.52 €		hors Louannec	6.36 €
	hors Louannec	5.20 €	Repas professeur ou	parent	6.69 €
			VRDERIE		
	Elèves de Louannec		Elè	ves extérieurs à Louannec	
QF < à 407€/mois	de Louannes : 1er quart d'heure	0.48 €	QF < à 407€/mois	de Louannec : 1er quart d'heure	1.13 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.10 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.23 €
de 408 € à 599 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0.51 €	de 408 € à 599 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.23 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.12 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.27 €
de 600 € à 769 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0.82 €	de 600 € à 769 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.32 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.19 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.28 €
de 770 € à 1 099 €	de Louannec 1er quart d'heure	1.08 €	de 770 € à 1 099 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.71 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.22 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.35 €
de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec : ler quart d'heure	1.18 €	de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.86 €
	de Louannec , quart d'heure suivant	0.25 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.36 €
de 1540 € à 1979 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.28 €	de 1 540 € à 1 979 €	de Louannec : 1er quart d'heure	2.03 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.30 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.42 €
≥ à 1980 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.34 €	≥à1980€	de Louannec : 1er quart d'heure	2.21 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.33 €		de Louannec : quart d'heure suivant	0.45 €

		CIDS et C	entre de Loisirs (CDL)		
QF < à 407€/mois	Journée	5.00 €	de 770 € à 1 099 €	Journée	16.30
	1/2 journée avec repas CDL	4.40 €		1/2 journée avec repas CDL	12.50
	1/2 journée sans repas CDL	2.80 €		1/2 journée sans repas CDL	6.70
	3 jours	14.00 €		3 jours	43.70
	Semaine	23.30 €		Semaine	72.90
de 408 € à 599 €	Journée	6.98 €	de 1 100 € à 1 539 €	Journée	17.60
	1/2 journée avec repas CDL	5.80 €		1/2 journée avec repas CDL	15.40
	1/2 journée sans repas CDL	3.40 €		1/2 journée sans repas CDL	9.40
	3 jours	24.50 €		3 jours	49.70
	Semaine	40.90 €		Semaine	82.90
	journée	12.00 €	de 1540 € à 1979	€ Journée	18.30
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	9.50 €		1/2 journée avec repas CDL	16.70
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	5.10 €		1/2 journée sans repas CDL	11.60
	3 jours	33.80 €		3 jours	51.40
	Semaine	56.30 €		Semaine	85.70
		يسسست	≥à1980€	Journée	18.60
l'arifs du Point Jeun	es pour les Activités			1/2 journée avec repas CDL	17.00
-	QUOTIENT FAMILIAL CAF	1 POINT		1/2 journée sans repas CDL	11.70
	QF < à 407€/mois	0.60 €		3 jours	53.00
	de 408 € à 599 €	0.80 €		Semaine	88,40
	de 600 € à 769 €	0.90 €	Extérieurs	lournée	44,50
	770 € < QF < 1 099 €	1.00 €	5480	1/2 journée avec repas CDL	31,20
	1 100 € < QF < 1 539 €	1.40 €		1/2 journée sans repas CDL	21.70
	1 540 € < QF < 1 980 €	1.60 €		3 iours	119.60
	QF > à 1 980 €	1.90 €	Discer	Semaine	199.30

TRAVAUX EN REGIE	agent catégorie A	39.80 \$
	agent catégorie B	31.90 4
	agent catégorie C	28.60
	contractuel catégorie C	24.00 4
Tarif horaire	pour tiers ou hors commune	40.30 4
	Tarif intervention EHPAD	26.00
	40.30	
	Location Horaire du Matériel pour Collectivité	40.504
DROIT DE PLACE (Mar		
	ché) – Le mètre linéaire ponctuel	1.00
DROIT DE PLACE (Mar- Le mètre linéaire - abonr Le mètre linéaire - abonr	ché) - Le mètre linéaire ponctuel nement 1 mois	
Le mètre linéaire - abont	ohé) - Le mètre linéaire ponotuel mement 1 mois mement 1 trimestre	1,00 s

2 séances d'essais puis '	Tarif annuel	20 €/an
LUDOTHEQUE MUNICIPALE	(participation annuelle)	23.20 €
TARIF ESPACE JEUNES	6.20 €	
PHOTOCOPIE et NUMERIS.	ATION (l'unité)	0.30 €
LOCATION PODIUM		
Caution Podium		1 720.40 €
Location		174.00 €
Transport (par heure)		69.80 €
HIVERNAGE AU LENN & M	OUILLAGES A NANTOUAR	
LEN - Hivernage å partir du 15/09	Sur chaîne mère	138.60 €
Mouillage à Nantouar		138.60 €

Vente Caveaux			Locations-Concession		
vente Caveaux			Locations-Concession		
Vente Caveautin (Cav'Urne"X caveau)		349.70 €		5 ans	274.70
		1 213.50 €	Location Colombarium	10 ans	549.70
Vente Caveau 3 cases		1 733 20 €	1 case (3 urnes)	15 ans	720,60
			- 1	30 ans	1 237.10
Prestations				15 ans	81.80
Creusement de fosse	Creusement normal	115.40 €	Concession 2m ² (Caveaux)	30 ans	151,1
	Surcreusement	151.10 €	January 1	50 ans	233,20
	Caveau	67.90 €		15 ans	40.30
Ouverture	Caveautin	33.20 €	Concession 1m ² (Caveautins)	30 ans	76 10
Case Colombarium		24.10 €	The state of the s	50 ans	116.50
Exhumation		66.70 €			
Plaque granit à graver pour "jar	din du souvenir"	35.70 €			

CATION MINIBUS PO	UR LES ASSOCIATIONS		LOCATION SALLE DES S	PORTS - LE CARPONT	
gion Bretagne maxi, le plein exigé et tarif du km 0.50 €		0.50 €	Jeton d'accès		14.10
V - 1			Yoga	1 heure	5.10
			Gymnastique	1 heure	10.00
			Tennis de Table	1 heure	10.00
			Salle Omnisports	1heure	10.00
			Jeton lumière (*)	% heure	1.20
	Verre à pied (vin-eau) - Flûte à champagne	2.8	0 €	Louche	13.9
	Tasse à café		0.0	Légumier 24cm	
	1935.4 Care	9.9	<u>, e</u>		15.7
	Assiette plate 27cm	18.5		Soupière 24cm	
	1311111111		0 € 0 €		24.6
Facturation	Assiette plate 27cm	18.5	0 € 0 € 0 € Facturation	Soupière 24cm	24.6 13.2
vaisselle cassée	Assiette plate 27cm Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm	18.5 13.4	0 € 0 € Facturation vaisselle cassée	Soupière 24cm Plat ovale	24.6 13.2 8.1
	Assiette plate 27cm Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm Assiette à dessert 20cm	18.5 13.4 13.2	0 € 0 € Facturation 0 € vaisselle cassée 0 € ou non restituée	Soupière 24cm Plat ovale Corbeille à pain en inox	15.76 24.60 13.20 8.10 11.20 2.30
vaisselle cassée	Assiette plate 27cm Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm Assiette à dessert 20cm Fourchette	18.5 13.4 13.2 2.6	0 € 0 € Facturation 0 € vaisselle cassée 0 € ou non restituée	Soupière 24cm Plat ovale Corbeille à pain en inox Ménagère sel et poivre	24.60 13.20 8.10 11.20
vaisselle cassée	Assiette plate 27cm Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm Assiette à dessert 20cm Fourchette Couteau	18.5 13.4 13.2 2.6 5.2	DE Facturation Vaisselle cassée OE ou non restituée DE	Soupière 24cm Plat ovale Corbeille à pain en inox Ménagère sel et poivre Ramequin 10cm	24.60 13.20 8.10 11.20 2.80

SALLE DES FÊTES	Salle 1	Salle 2	Salles 1+2	Salle 3	Salle 4
LE FOVED	cuisine +	cuisine +	cuisine +		
<u>LE FOYER</u>	vaisselle	vaisselle	vaisselle		
Du Lundi au Vendredi					
Location durée courte (2 heures)	107.00 €	74.50 €	136.00 €	6.50 €	6.50 €
Association de Louannec sans					
manifestationn payante	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association de Louannec	160.00€	112.25€	204.75€	Gratuit	Gratuit
Professionnel sans entrée ou repas payant					
(ex: Banques, Groupama,)	463.00 €	324.00 €	591.00 €	30.50 €	30.50 €
Particulier de Louannec	320.00€	224.50 €	409.50 €	21.50 €	21.50 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou					
repas payant (ex: avec traiteur)	534.00 €	373.50 €	682.50 €	35.00 €	35.00 €
Particulier et association extérieur	463.00 €	324.00 €	591.00 €	30.50 €	30.50 €
Professionnel extérieur à Louannec avec			TV = 1		
entrée ou repas payant	641.00 €	448.00 €	819.00 €	42.00 €	42.00 €
更成为2000年,1910年的1910年1910年					
Samedi et Dimanche					
Association de Louannec : 1ère location	160.00 €	112.25 €	204.75 €	Gratuit	Gratuit
Association de Louannec : location suivante	416.00 €	292.00€	532.00 €	28.00 €	28.00 €
Professionnel sans entrée ou repas payant					
(ex: Banques, Groupama,)	602.00 €	421.00 €	768.00 €	40.00 €	40.00 €
Particulier de Louannec	416.00 €	292.00 €	532.00 €	28.00 €	28.00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou					
repas payant (ex: avec traiteur)	694.00 €	486.00 €	887.00 €	46.00 €	46.00 €
Particulier et association extérieur	602.00 €	421.00 €	768.00 €	40.00 €	40.00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec					
entrée ou repas payant	833.00 €	582.00 €	1 065.00 €	55.00 €	55.00 €
				•11	
Forfaits Chauffage 2025	68.50€	32.00€	91.30€		
VI					

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-02

TARIFS CAMPING 2025

Marc BACUS présente les tarifs 2025 proposés par la commission des Finances, réunie le 27 novembre 2024.

Une augmentation générale de 1,2 % est prévue conformément à la variation du taux de l'ICPH sur les 12 derniers mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du Camping Municipal 2025 comme suit :

TARIFS CAMPING 2025					
Empla	cements				
Arrhes pour réservation	25%				
Forfait emplacement :	29/03 - 11/04	3 - 11/04 12/04 - 04/07 05/07			
1 voiture + 2 personnes	06/09 - 27/09	23/08 - 05/09	05/07 - 22/08		
Forfait emplacement	13.75 €	16.00 €	18.45 €		
Forfait emplacement + électricité	17.45 €	20.10 €	23.10€		
Forfait emplacement + électricité + eau	18.45 €	21.30 €	24.35 €		
Supplément campeur	3.30 €	3.50 €	4.80 €		
Supplément campeur de 3 ans à 7 ans	2.15 €	2.45 €	3.05 €		
Supplément animal	3.20 €	3.20 €	3.20 €		
Forfait Emplacement réservé camping-car	13.75 €	14.85 €	15.85 €		
Forfait rando cyclo (1/2 emplacement)	9.20 €	9.20 €	9.20 €		
Borne camping-car	5.90 €	5.90 €	5.90 €		
Vidage camping-car	6.00 €	6.00 €	6.00€		
Frais de dossier	10.00 €	10.00€	10.00€		

Mahil hamas	29/03 - 11/04	12/04 - 20/06	21/06 - 04/07	05/07 - 22/08
<u>Mobil-homes</u>	13/09 - 27/09	30/08 - 12/09	23/08 -29/08	05/07 - 22/08
Semaine MH 2 ch (IRM, OHARA)	270 €	423 €	608€	809 €
Semaine supplémentaire	238 €	381 €		
Nuit (2 minimum)	79 €	90 €		
Semaine MH 2 ch avec Terrasse Couverte	294 €	447 €	632 €	833 €
Semaine supplémentaire	264 €	402 €		
Nuit (2 minimum)	88 €	99 €		
Semaine MH 3 ch (IRM, OHARA)	338 €	492 €	687 €	899 €
Semaine supplémentaire	307 €	449 €		
Nuit (2 minimum)	85 €	100 €		
Semaine MH 3 ch avec Terrasse Couverte	362 €	516€	711 €	923 €
Semaine supplémentaire	326 €	464 €		
Nuit (2 minimum)	93 €	108 €		
Semaine Car'home	206 €	254 €	307 €	465 €
Semaine supplémentaire	190 €	233 €		
Nuit (2 minimum)	63 €	69 €		
Semaine Cocos Sweet	228€	335 €	447 €	584 €
Semaine supplémentaire	212 €	308 €	The state of the s	- Stand Standish and Subject And Gray at an 1 pr h
Nuit (2 minimum)	71 €	82 €		
Forfait ménage	85 €	very samper a symiligit entrymylig mbybb gand didd libba (d.c.) vis. a 1 id — da vebriff (
Dépôt de garantie	425 €	425 €	425 €	425 €

TARIFS TTC EMPLACEMENTS MOBIL-HOMES PRIVES					
	2024	2025			
Forfait MH installation	1 150 €	1 164 €			
MH parcelle < à 100 m²	2 853 €	2 887 €			
MH parcelle entre 100 m² et 120 m²	3 062 €	3 099 €			
MH parcelle > à 120 m²	3 449 €	3 491 €			
MH COS LP/FT 22	3 741 €	3 786 €			
Tarif du KWh au-delà des 500 KWh	0.28 €	0.28 €			

TARIFS TTC EMPLACEMENTS CARAVANES PRIVES		
Périodes		Saison 2025
Forfait Caravanes /semaine		35 €
Emplacement vide pendant juillet et août / jour	21 €	

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-03

Convention de mise à disposition du minibus

Le Maire rappelle l'acquisition d'un minibus, celui-ci pourrait être mis à disposition d'associations ou de collectivités, au même titre que Louannec louait le minibus d'associations.

Pour ce faire il convient d'en fixer les conditions :

- Interdit aux permis probatoires
- Interdiction en dehors de la Région Bretagne
- Etat des lieux, carburant plein / plein
- Prix: 0.50 € du kilomètre

Mickaël ALLAIN trouve que le tarif est trop cher pour les associations locales, par exemple un aller-retour Rennes reviendrait à 180 €.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas ni de faire concurrence aux agences de location, ni que le minibus soit loué tous les week-ends. La priorité reste l'utilisation par les services municipaux et le minibus a plus 120 000 km au compteur, la convention est prévue simplement au cas où.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 22 voix pour et 1 abstention (Mickaël ALLAIN)

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du minibus.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les conventions.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-04

Budget Camping – Décision Modificative Budgétaire

Après calcul des frais de personnel de la commune mis à disposition du camping municipal, il manque des crédits au chapitre 012 − charge de personnel − du budget Camping pour pouvoir reverser la somme totale de 229 710,25 € au budget Commune.

Il reste des crédits au chapitre 011 – charges à caractère général – Marc BACUS propose de faire un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 pour 8 300 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative budgétaire du budget « Camping Municipal » ci-dessous :

BUDGET CAMPING

D/:	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		Maria II.		
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 300.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	300 00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6412 : Congés payés	0,00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0.00€	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R S.S.A.F.	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations au Pôle emplo:	0.00 €	200.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	8 300.00 €	8 300,00 €	0,00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-05

Espace Culturel - Géothermie

Le Maire rappelle l'abandon du projet de réseau de chaleur. Afin d'étudier toutes les options possibles, une étude complémentaire (note de dimensionnement), d'un coût HT de 1 790 €, a été commandée au bureau d'études thermique EICE pour la Géothermie.

L'entreprise LE BIHAN a chiffré la plus-value à 26 222.88 € HT dont 16 999.36 € pour les sondes géothermiques.

Le Maire précise que les sondes sont prévues derrière le bâtiment.

La subvention Fond Chaleur de l'ADEME s'élèverait à 11 000 €, ce qui fait un reste à charge à la commune de 15 222.88 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il s'agit d'une énergie propre et que les frais de fonctionnement seront moindres,

OPTE pour le chauffage par géothermie à l'espace culturel.

VALIDE l'avenant de l'entreprise LE BIHAN s'élevant à 26 222.88 € HT.

SOLLICITE une subvention du Fond Chaleur auprès de l'ADEME.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-06

Espace Culturel – Attribution des lots 14 et 15 – Demande de subvention DRAC

Suite à la consultation, 2 entreprises ont répondu au lot 14 — Multimédia- et 8 entreprises ont répondu au lot 15 — Mobilier.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, la Commission des Marchés Publics, réunie le 16 décembre, propose :

- De retenir les Prestations Supplémentaires Éventuelles suivantes :

<u>Lot 14</u> : Console de jeux Switch – Console de jeux PS5 – Poste d'écoute CD – Appareil photo numérique compact

<u>Lot 15</u>: PSE 1 Housses synthétiques – PSE 3 Fond alcôve jeunes - PSE 5 Fond alcôve table – PSE 6 Fond alcôve enfants – PSE 8 Présentoirs amovibles – PSE 9 Meuble de valorisation thématique – PSE 10 Meuble cuisine – PSE 11 Meuble direction

- De retenir les entreprises mieux-disantes :

Lot 14: AXE INFO de Lannion pour un coût avec PSE de 19 455.68 € HT

<u>LOT 14</u>	Classement
AXE INFO	1
EXCEL AUDIO	2

Lot 15 : CHOUCHÊNE du Méné pour un coût avec PSE de 80 995.55 € HT

LOT 15	Classement
CHOUCHÊNE	1
Menuiserie Bretonne	2

BOS Aménagement	3
Créativ Mobilier	4
Créabois	5
SCHMIDT	6
LVL Agencement	7
Ouest Bureau	8

Le Maire propose de solliciter la Dotation Générale de Décentralisation auprès de la DRAC pour l'équipement informatique et le mobilier à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE:

- Le lot 14 Multimédia à l'entreprise AXE INFO de Lannion (22) pour un coût HT de 19 455.68 € avec PSE
- Le lot 15 Mobilier à l'entreprise CHOUCHÊNE du Méné (22) pour un coût HT de 80 995.55 € avec
 PSE

SOLLICITE le Dotation Générale de Décentralisation auprès de la DRAC.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-07

Espace Culturel - Choix du nom

Suite aux propositions de noms et aux échanges avec le studio graphiste « Les P'tits Papiers », quelques noms ont été sélectionnés et déclinés en signalétique et conception visuelle afin d'aider la commission à faire son choix.

Fabrice ROCHE demande si plusieurs entreprises graphistes ont été sollicitées comme souhaité par le conseil municipal.

Le Maire précise qu'une mission « signalétique » était prévue dans le contrat de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 5 000 € HT, qui inclut le contrat des « P'tits Papiers ». La commune a signé un devis complémentaire pour les missions : Identité visuelle (Option charte graphique supports de communication et déclinaison papeterie) et Couleur du mobilier.

La Commission Espace Culturel, réunie le 11 décembre, propose le nom « Le CoLenn » pour son originalité, sa singularité, son rappel identitaire et son double sens.

MOT-VALISE

- Préfixe « co » du latin cum. « avec » il entre dans la composition de nombreux mots où il indique l'association, la participation, le tien (communique communaute, coworking, collaborer commun et son usage est très actuel. Or, le collectif est la clé, le cœur d'un tiers-lieu, le travail principal étant d'animer et de rassembler des communautés où des dynamiques individuelles et collectives vont s'y rencontrer
- elenn » site remarquable d'observation des oiseaux de la commune et traduction de « lire » breton permet de rassembler la vocation du tieu et son ancrage géographique

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE

Placé au cœur de la commune face à la mairie et la place du marché, ce nom le définit aussi comme point de repère. « site remarquable » de l'effervescence culturelle d'échanges et de partages collectifs



SIGNALÉTIQUE

Signatétique extérieure: Ce nom suffisamment long permettra de réaliser une signa toute en longueur « Le Colenn

Signalétique intérieure

- Un habiliage mural alimente de mots qui reprennent le préfixe « co » pourrait expliciter les motivations et le choix du nom Par exemple « communiquer », « coexister », « collaborer » « communauté », « collectif », « Coanimer ».
- Cogiter », « Cohabiter », « Commenter » Communication ». Pourquoi ne pas v integrer les
- définitions pour renforcer la signification des mots? Des teintes pastel nuancées de bleu et de vert en rappel au glaz et à l'histoire agricole et maritime de

CONCEPTION DE L'IDENTITÉ VISUELLE

Un travail sur les lettres C et O pourrait être realisé car l'assemblage de ces deux lettres « CO » créé naturellement et visuellement l'idee d'un lien

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, 22 voix et 1 contre (Bernard MULÉ)

VALIDE le nom de « Le CoLenn » pour le futur espace culturel.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-08

Rénovation du stade – Demande de DSIL 2025

La commission Stade a défini le programme des travaux :

- Démolition des bâtiments : Vestiaires, tribunes, mur d'enceinte, main courante
- Reconstruction des bâtiments Vestiaires-Tribunes en modulaire, pour limiter le coût et la durée des
- Mur d'enceinte remplacé par une clôture grillagée rigide, pour ouvrir l'espace visuel de la rue
- Main courante remplacée par main courante métal avec remplissage treillis soudés

Le Maire souhaite inscrire les travaux pour une subvention DSIL 2025, ce qui permettrait de commencer les travaux en cours d'année.

Fabrice ROCHE regrette de laisser le stade au cœur du bourg qui bloque le projet de maison sénior. Régis ESNAULT répond que la commune récupère le terrain annexe qui permettra d'accueillir le projet. Le Maire rappelle le projet de complexe sportif qui a dû être abandonné à Poulajou. Le manque de foncier conjugué aux règles d'urbanisme ne permet pas actuellement de trouver d'autres solutions. Il précise que les bâtiments seront modulaires, ce qui permettrait de les déplacer si besoin.

André MICHEL demande ce que devient la maison achetée par la commune, en face des commerces. Le Maire répond que la commune a essayé de contacter la propriétaire de la maison voisine, sans résultat pour l'instant. Ces 2 parcelles permettraient d'accueillir la maison sénior et de faire la jonction avec le terrain annexe. Un emplacement réservé est prévu au PLUIh.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (André MICHEL, Bernard MULÉ, Fabrice ROCHE),

VALIDE le programme des travaux.

SOLLICITE la DSIL 2025 et approuve le plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT	FINANCEMENT	Montant HT
Étude	5 000.00	DSIL 2025	150 000.00
Démolition désamiantage	100 000.00	Emprunt	635 000.00
Terrassement VRD	100 000.00		
Bâtiments vestiaires-club house	400 000.00		
Clôture et main courante	100 000.00		
Tribunes	80 000.00		
Total dépenses	785 000.00	Total recettes	785 000.00

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-09

Travaux à la Garderie - Demande de subvention CAF

Emmanuel COGNEAU expose le projet :

Le projet :

- Rénovation complète des sanitaires.
 - Pendant les travaux mise en place de toilettes sèches en extérieur. Ces toilettes resteront après les travaux permettant ainsi de sensibiliser les équipes et les enfants aux problématiques d'économie d'eau.
- Repeindre l'ensemble du centre de loisirs.
- Petits travaux de réparation.
- Renouveler le mobilier pour aménager des espaces de vie.

L'aménagement :

- Remplacement des meubles vétustes par du mobilier adapté, répondant aux normes, fonctionnel et coloré. (Choix de préférence pour du mobilier répondant à des critères environnementaux).
- Aménagement d'espaces d'activités (peinture, construction, activités manuelles autonomes, dessin, cuisine, jeux de sociétés, sensoriel...). L'aménagement d'un espace dînette et d'un espace lecture déjà en place suite à un précédent projet.
- Rectangles de lino posés au sol pour délimiter certains espaces.

Les travaux et les équipements peuvent être subventionnés par la CAF à hauteur de 60 %.

Coût des travaux et des équipements :

	Devis HT	Financement CAF (60% sur HT et temps péri et extrascolaire)	Financement commune
Achat mobilier :			
Devis Wesco	7 550.00€	4 530.00€	3 110.00€
Devis Manutan	3 080.00€	1 848.00€	1 232.00€
Total mobilier	10 630.00€	6 378.00€	4 252.00€

Sanitaires			
Fournitures	12 698.32€	7 618.99€	5 079.33€
Fournitures	3 200.00€	1 920.00€	1 280.00€
Peintures	284.91€	170.95€	113.96€
(sanitaire +			
ALSH)			
Total	16 183.23€	9 709.94€	6 473.29€
fournitures			
travaux			
Main			
d'œuvre*			
	10 524.80€	6 314.88€	4 209.92€
Peinture	1 144.00€	686.40€	457.60€
sanitaires +			
ALSH 40h x			
28.60€)			
Total main	11 668.80€	7 001.28€	4 667.52€
d'œuvre			
Total général	38482.03€	23 089.22€	15 482.81€

^{*} Coût horaire agent technique = 28.60€

Le Maire sollicite l'accord d'engager les travaux et de demander une subvention CAF.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'aménagement et le plan de financement.

SOLLICITE une subvention pour les travaux et les équipements auprès de la CAF à hauteur de 60 %.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-10

S.D.E. - Actualisation Effacement RD 38

Le Maire rappelle la délibération du 21 février 2024 validant les travaux d'effacement de la RD 38. L'estimation des travaux a été actualisée, il convient de délibérer sur les nouveaux montants :

	21/02/2024		18/	12/2024
	Coût	Reste à charge	Coût	Reste à charge
ВТ	125 000.00	38 580.25	155 000.00	51 666.67
EP	72 000.00	43 333.33	68 000.00	40 925.92
Telecom	75 000.00	75 000.00	45 000.00	45 000.00
TOTAL	272 000.00	156 913.58	268 000.00	137 592.59

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet d'effacement des réseaux basse tension « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **155 000,00 € T.T.C**.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 51 666,67 €.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

Le **projet d'aménagement de l'éclairage public** « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **68 000,00 € T.T.C** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève 40 925,92 €.

Le projet de construction d'Infrastructures de télécommunications Electroniques (ICE) « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 45 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à_45 000,00 €.

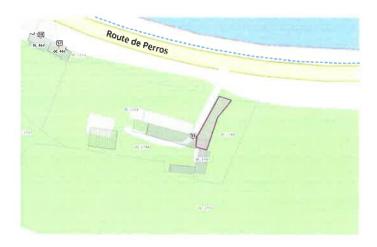
Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-11

Cession délaissé SCI écrin de Granit

La SCI écrin de Granit souhaite acquérir un délaissé de voirie, elle est propriétaire de toutes les parcelles autour. Le délaissé a une contenance de 130 m².



Le Maire propose de fixer le prix à 10 € le m², comme dans les précédentes ventes. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge exclusive de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de déclasser la partie de la voirie communale inclus dans la propriété de la SCI « Écrin de Granit » au motif qu'un délaissé de voirie perd de facto « son caractère d'une dépendance du domaine public routier » dès lors qu'il n'est plus utilisé pour la circulation.

Ce qui est le cas ici. Ceci est une exception au principe affirmé par l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Par ailleurs, la SCI « Écrin de Granit » étant le seul riverain, les dispositions de l'article L112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées sont respectées.

- **Décide** de vendre à la SCI « Écrin de Granit » le délaissé communal, d'une contenance de 130 centiares, jouxtant sa propriété au prix de 10 € le m², soit un prix total de 1 300 €. Tous les frais annexes (géomètre et notaire) seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces y afférentes.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-12

Garantie d'emprunt BSB

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt du bailleur social BSB pour des travaux de rénovation et de réhabilitation thermique de 6 logements « Résidence du Clos des Chênes » s'élevant à 228 000 €. La Caisse des Dépôts demande des garanties d'emprunt, portées à 50/50 par le Département et la Commune, soit 114 000 € pour la commune de Louannec.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE que la commune de Louannec se porte garante dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil;

Vu le Contrat de Prêt N° 162869 en annexe signé entre : SA D'HABITATION A LOYER MODERE LES FOYERS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE LOUANNEC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 228 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162869 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 114 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-13

Personnel Communal - Contrats

Le Maire propose de créer sur l'année 2025 :

- Un emploi contractuel à temps complet d'adjoint d'animation pour la Jeunesse, il s'agit d'un emploi existant à prolonger.
- Un emploi contractuel à temps complet d'agent de maîtrise principal responsable de restaurant scolaire, il s'agit d'un emploi existant à prolonger.
- Un emploi contractuel à temps complet d'adjoint technique agent polyvalent aux services techniques, toujours dans l'attente de recrutements sur les postes vacants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 3 emplois contractuels pour toute l'année 2025.

FIXE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	Attaché territorial	Attaché principal	1
Property with	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
		Adjoint Administratif principal 2ème classe	1
		Adjoint Administratif ppal 2ème classe 20/35èm	1
		Adjoint Administratif	1
		Adjoint Administratif 28/35	1
Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	1
	Agent de Maitrise	Agent de Maîtrise Principal	4
		Agent de Maitrise	2
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
		Adjoint Technique Principal 2ème classe	2
		Adjoint Technique	11
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 êre classe	1
Animation	Animateur	Animateur principal 1ère classe	1
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	2
Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal 1ère class	1
Sportive	Opérateur APS	Opérateur APS	1

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Administratif	D.G.S.	Directeur Général des Services	1

	EMPLOIS PER	RMANENTS CONTRACTUELS	
Technique	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	1
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-14

Commune Touristique

Le label Commune Touristique est accordé par le Préfet aux communes qui mettent en oeuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente. La commune de Louannec remplit les critères pour une dénomination de commune touristique.

Le Maire propose de déposer la demande auprès du Préfet des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor d'accorder à la Commune de Louannec le label « Commune Touristique ».

AUTORISE le Maire à déposer la demande et à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-15

Plan Communal de Sauvegarde

Guy PARZY rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde a été créé et approuvé en conseil municipal le 17 décembre 2014 (pour les aléas inondations et submersions maritimes) puis actualisé en 2019. Il rappelle l'historique et la règlementation encadrant les PCS.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, parallèlement un registre des personnes vulnérables a été créé. Un avis est paru dans le bulletin municipal pour informer la population et permettre l'inscription des personnes isolées et fragiles. L'inscription sur la liste est volontaire et doit se faire via un formulaire.

Une fois le Plan Communal de Sauvegarde validé, il conviendra de nommer un référent par secteur. C'est un document qui est mis à jour régulièrement.

Le Maire précise que le PCS sera transmis à tous les services de l'État concernés, dans la version « public » les données personnelles n'apparaitront pas. Au même titre, le registre des personnes vulnérables n'est pas communicable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Plan Communal de Sauvegarde.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-16

Plan de Mobilité LTC

Le Plan de Mobilité a été envoyé à chaque conseiller qui a pu en prendre connaissance. Le Maire en fait la présentation synthétique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au Plan de Mobilité de LTC.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

Délibération n° 2024-12-17

Informations du Maire

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 €; Considérant la nécessité de signer un marché de prestations de services pour la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché de prestations de services de fourrière animale, d'un montant annuel TTC de 3 020,20 €, a été signé avec le groupe SACPA. Le contrat est renouvelable 3 fois par tacite reconduction et le prix révisé annuellement.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

SIGNATURES:

ÉGAULT Gervais	BACUS Marc
Maire	Secrétaire de séance
	(2
-4	

